



Feuille d'impôts réremplie par l'administration

Par **azertypolux**, le **01/05/2009** à **08:49**

Bonjour,

En retraite depuis Août 2008, j'ai reçu ma déclaration préremplie qui ne fait paraître que les pensions de retraite du mois d'Aôut à Décembre.
Les salaires sont absents!!!

Dois-je valider cette déclaration en l'état??

Quel est le risque d'omettre les salaires du début de l'année non déclarés par l'employeur à l'Administration fiscale?

Merci de me répondre;

Par **Patricia**, le **01/05/2009** à **09:58**

Bonjour,

Vos salaires doivent être déclarés tout comme vos pensions.
Au risque qu'en cas de contrôle fiscal, l'impôt dû vous sera réclamé, majoré des 10% de pénalités de retard pour non paiement dans les délais.
Contactez votre employeur et demandez lui confirmation de la somme par courrier.
Afin d'avoir en votre possession une preuve écrite.